

Date d'inscription :...../...../.....

ÉLÈVE

Nom : _____ Prénom (s) : _____ Sexe : M F

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____ Département : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Scolarité demandée :

École Martin Luther King ou École du Vélery

Maternelle ou Élémentaire

Classe : _____

filière bilingue breton-français (école Martin Luther King uniquement) ?

Date de rentrée souhaitée : ____ / ____ / ____

RESPONSABLES LÉGAUX

MÈRE : Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Nom marital (nom d'usage) : _____ Autorité parentale : oui non

Adresse : (si différente de celle de l'élève) _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

PÈRE : Nom : _____ Prénom : _____

Autorité parentale : oui non

Adresse : (si différente de celle de l'élève) _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

Uniquement pour les familles ne résidant pas sur Plourin-lès-Morlaix

Motifs détaillés de la demande de dérogation :

Accord du maire de la commune de résidence :

Oui

Non

Date :

Signature + Tampon :

Droit à l'image :

Autorise la mairie de Plourin-lès-Morlaix à publier des photos de mon enfant sur des supports de communication et d'information tels que le site internet, le bulletin municipal, la presse ou toute plaquette d'information.

N'autorise pas la diffusion des photos de mon enfant.

Pièces justificatives à fournir pour toute demande d'inscription :

- Justificatif de domicile
- Copie du livret de famille
- Jugement de divorce (le cas échéant)
- Copie du carnet de vaccination

Date et signatures des représentants légaux :

Mère :

Père :

Cadres réservés à la commune de Plourin-lès-Morlaix

L'adresse de résidence précise-t-elle une rue citée dans la convention avec la ville de Morlaix ?

Oui

Non

Remarques :

Avis de la directrice de l'école souhaitée :

Date :

Signature :

Décision de Monsieur le Maire de Plourin-lès-Morlaix :

Date :

Mme Morgane Bicrel,
1ère adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire.

Vous disposez d'un accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent (Article 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978).

Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux représentants légaux pour : - la transmission des résultats scolaires (circulaire n° 94-149 du 13/04/1994)

- les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n° 2004-104 du 25/06/2004)